

MODIFICATION N° 1

datée du 12 janvier 2021

apportée à la notice annuelle des Fonds Fidelity datée du 18 septembre 2020

(la « notice annuelle »)

à l'égard des :

**parts des séries A, B, E1, E2, E3, F, F5, F8, O, P1, P2, P3, S5, S8, T5, T8 du
Fonds Fidelity Leaders à long terme**

(le « Fonds »)

La notice annuelle est modifiée afin d'ajouter les parts des séries E1T5, E2T5, P1T5, P2T5, P3T5 et P4 au Fonds.

MODIFICATIONS APPORTÉES À LA NOTICE ANNUELLE

Les modifications techniques qu'il faut apporter à la notice annuelle pour effectuer ces modifications sont énoncées ci-après :

1. Page couverture et couverture arrière

La page couverture et la couverture arrière sont modifiées afin d'indiquer que :

- (a) les parts des séries E1T5, E2T5, P1T5, P2T5, P3T5 et P4 sont également offertes par le Fonds.

2. Les Fonds Fidelity

- (a) Les troisième et quatrième paragraphes de la rubrique « Les Fonds Fidelity », à la page 1, sont supprimés et remplacés par ce qui suit :

« Les Fonds peuvent être offerts au plus en vingt-deux (22) séries de parts, comme il est indiqué sur la page couverture : séries A, B, E1, E2, E3, E1T5, E2T5, F, F5, F8, O, P1, P2, P3, P4, P1T5, P2T5, P3T5, S5, S8, T5 et T8. Les parts des séries A, B, S5, S8, T5 et T8 des Fonds sont offertes à tous les investisseurs. Les parts des séries E1, E2, E3, E1T5, E2T5, F, F5, F8, O, P1, P2, P3, P4, P1T5, P2T5 et P3T5 ne sont offertes qu'à certains investisseurs qui sont admissibles à ces séries.

Les séries E1, E2, E3, E1T5 et E2T5 sont désignées collectivement par l'expression « **série E** ». Les séries P1, P2, P3, P4, P1T5, P2T5 et P3T5 sont désignées collectivement par l'expression « **série P** ». »

3. Incidences fiscales

- (a) La deuxième phrase du deuxième paragraphe figurant à la rubrique qui s'intitule « Imposition des porteurs de parts (autres que les régimes enregistrés) », à la page 45, est supprimée et remplacée par ce qui suit :

« Les distributions mensuelles sur les parts de certains des Fonds et de certaines séries des Fonds (comme les parts des séries E1T5, E2T5, F5, F8, P1T5, P2T5, P3T5, S5, S8, T5 ou T8) devraient comporter un remboursement de capital. »

ATTESTATION DU FIDUCIAIRE, GESTIONNAIRE ET PROMOTEUR DES FONDS

DATE : 12 janvier 2021

La présente modification n° 1 datée du 12 janvier 2021, avec la notice annuelle datée du 18 septembre 2020, et le prospectus simplifié daté du 18 septembre 2020, en sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 12 janvier 2021, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, en sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, en sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

« *Robert Lloyd Strickland* »

« *Philip McDowell* »

ROBERT LLOYD STRICKLAND

Chef de la direction

Fidelity Investments Canada s.r.i.

PHILIP McDOWELL

Chef des finances

Fidelity Investments Canada s.r.i.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
FIDELITY INVESTMENTS CANADA S.R.I.,
EN SA QUALITÉ DE FIDUCIAIRE, DE GESTIONNAIRE ET
DE PROMOTEUR DES FONDS

« *Barry Myers* »

« *Cameron Murray* »

BARRY MYERS

Administrateur

CAMERON MURRAY

Administrateur